



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

Le 150 ^e anniversaire de l'indépendance du Grand-Duché de Luxembourg	1
La visite officielle à Luxembourg de Monsieur N.I. Ryjkov, Président du Conseil des Ministres de l'URSS	14
La visite officielle à Luxembourg de Monsieur Javier Perez de Cuellar, Secrétaire Général des Nations Unies	18

4 / 1989

Numéro spécial

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

Le 150^e anniversaire de l'indépendance du Grand-Duché de Luxembourg

Les festivités commémorant le 150^e anniversaire de l'indépendance du Grand-Duché de Luxembourg débutèrent le 18 avril 1989 par trois grandes cérémonies auxquelles la participation de hautes personnalités étrangères et des autorités du pays conféra un caractère de solennité que dans les esprits de tous les Luxembourgeois comportait l'anniversaire de l'accès à l'indépendance:

une "levée du drapeau" symbolique près de la place de la Constitution; une séance académique au théâtre municipal de Luxembourg et l'inauguration d'une exposition remarquable intitulée "De l'Etat à la Nation".

A l'occasion du 150^e anniversaire de l'indépendance du Grand-Duché de Luxembourg, une proclamation a été publiée. Nous reproduisons ci-après le texte de cette proclamation en luxembourgeois et en français.

PROCLAMATION

A la veille du 150^e anniversaire du traité de Londres qui a consacré l'indépendance du Grand-Duché de Luxembourg, le peuple luxembourgeois réaffirme avec joie et fierté sa reconnaissance à tous ceux qui ont contribué dans un esprit de solidarité à la réalisation d'un Luxembourg moderne et prospère.

Témoin et parfois enjeu des vicissitudes de l'histoire mondiale, notre pays est aujourd'hui un partenaire respecté et écouté dans le concert des nations.

Notre attachement profond aux idéaux de liberté, de justice et de paix est le fondement de notre participation à la construction d'une Europe ouverte sur le monde et riche de ses diversités qui sont le reflet de l'histoire et du patrimoine culturel de notre continent.

Situé au carrefour de deux grandes civilisations, le Luxembourg aspire à vivre à l'abri de toute menace, dans un monde plus sûr et plus pacifique, dans le respect de l'identité propre de chaque Etat et des droits inaliénables de la personne humaine.

Luxembourg, le 18 avril 1989

Jean

Grand-Duc de Luxembourg

Les Membres du Gouvernement,

Jacques Santer	Jean-Claude Juncker
Jacques F. Poos	Marcel Schlechter
Benny Berg	Marc Fischbach
Robert Krieps	Johny Lahure
Fernand Boden	René Steichen
Jean Spautz	Robert Goebbels

PROCLAMATIOUN

Haut, deen Dag iert de Londoner Traité, deen dem Grand-Duché séng Onofhängegkeet gin huet, 150 Joer

kritt, hält d'Lëtzebuenger Vollek frou an houfreg op en neits drop, all deene merci ze soen, déi am Geeschtt vun der Solidaritéit un engem moderne Lëtzebuerg matgeschafft hun, dat sech weise léisst.

Eist Land war dacks Zeien a selwer den Asaz beim Spill vun de Spannungen an der Weltgeschicht; haut as et e Partner, deen activ beim Zesummeliewe vun den Natioune matgeschafft.

Mir hale fest op d'Idealer vu Fräiheet, Gerechtegkeet a Fridden; dat as d'Fëllement vun eiser Mataarbecht fir de Bau vun engem Europa, dat fir eng Welt op as, deer hirt Verméige vu Verschiddenheeten d'Spijhelbild vun der Geschicht an dem kulturelle Patrimoine vun eisem Kontinent as.

Lëtzebuerg steet op der Kräizung vun zwou groussen Civilisatioune; eist Land wëllt an enger Welt liewen, op deer keen eng Gefor fir den aneren as, déi méi sècher a méi friddlech as, am Respekt fir d'Identitéit vu jidfer Staat a fir d'absolut garantéiert Rechter vun all Mënsch.

Lëtzebuerg, den 18. Abrëll 1989

Jean

Grand-Duc de Luxembourg

Les Membres du Gouvernement,

Jacques Santer	Jean-Claude Juncker
Jacques F. Poos	Marcel Schlechter
Benny Berg	Marc Fischbach
Robert Krieps	Johny Lahure
Fernand Boden	René Steichen
Jean Spautz	Robert Goebbels

Pour ces festivités qui se déroulèrent la veille de l'anniversaire de la signature du traité de Londres, le 19 avril 1989, les Chefs des Gouvernements des sept Etats signataires d'alors étaient présents à Luxembourg: Madame Margaret Thatcher, Premier Ministre britannique, Monsieur Helmut Kohl, Chancelier fédéral de la République fédérale d'Allemagne, Monsieur Ruud Lubbers, Premier Ministre néerlandais, Monsieur Wilfried Martens, Premier Ministre belge, Monsieur Michel Rocard, Premier Ministre français, Monsieur Franz Vranitzky, Chancelier fédéral de la République d'Autriche, Monsieur N.I. Ryjkov, Président du Conseil des Ministres de l'URSS. De même étaient présents les Présidents ou Secrétaires généraux de toutes les institutions mondiales ou européennes auxquelles a adhéré le Grand-Duché: Monsieur Javier Perez de Cuellar, Secrétaire général de l'ONU, Monsieur Manfred Wörner, Secrétaire général de l'OTAN, Monsieur E.D.I. Kruijtbosch, Secrétaire général de l'Union Economique Benelux, Monsieur Jean-Claude Paye, Secrétaire général de l'OCDE, Monsieur Marcelino Oreja, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Monsieur Alfred Cahen, Secrétaire général de l'UEO, Monsieur Ernst-Günther Bröder, Président de la Banque Européenne d'Investissement, Lord

Plumb, Président du Parlement Européen, Monsieur Ole Due, Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes, Monsieur Jacques Delors, Président de la Commission des Communautés Européennes, Monsieur Marcel Mart, Président de la Cour des Comptes des Communautés Européennes, Monsieur Louis Jung, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Monsieur Charles Goerens, Président de l'Assemblée de

l'UEO, Monsieur Aly Schroeder, Président du Conseil Interparlementaire Benelux, le Général John R. Galvin, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe.

Ces personnalités furent reçues à midi au Palais grand-ducal par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse pour un déjeuner intime. A cette occasion Son Altesse Royale le Grand-Duc a prononcé l'allocation de bienvenue suivante :



Sur cette photo, prise à la fin du déjeuner au Palais grand-ducal,

Première rangée: Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Monsieur Ruud Lubbers, Premier Ministre néerlandais, Monsieur Wilfried Martens, Premier Ministre belge, Madame Margaret Thatcher, Premier Ministre du Royaume Uni, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Monsieur Javier Perez de Cuellar, Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Jacques Delors, Président de la Commission des Communautés européennes, Monsieur Manfred Wörner, Secrétaire général de l'OTAN, Monsieur Léon Bollendorf, Président de la Chambre des Députés;

deuxième rangée: Monsieur Michel Rocard, Premier Ministre français, Monsieur Franz Vranitzky, Chancelier fédéral d'Autriche, Monsieur N.I. Ryjkov, Président du Conseil des Ministres de l'URSS, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, Monsieur Louis Jung, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Monsieur Marcelino Oreja, Secrétaire général du Conseil de l'Europe;

troisième rangée: le général John R. Galvin, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Son Altesse Royale le Prince Guillaume, Monsieur Ole Due, Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes, Monsieur Marcel Mart, Président de la Cour des Comptes des Communautés Européennes, Monsieur Ernst-Günther Bröder, Président de la Banque Européenne d'Investissement, Monsieur Charles Goerens, Président de l'Assemblée de l'UEO, Monsieur Alfred Cahen, Secrétaire Général de l'UEO;

quatrième rangée: Monsieur Aly Schroeder, Président du Conseil Interparlementaire Benelux, Madame Lydie Würth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Monsieur Pierre Werner et Monsieur Gaston Thorn, Ministres d'Etat honoraires.

Allocution de bienvenue de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Excellences,

En mon nom et au nom de la Grande-Duchesse, je vous souhaite une très chaleureuse bienvenue dans notre pays.

A chacun d'entre vous, je tiens à dire combien nous sommes heureux et honorés par votre présence à Luxembourg à l'occasion de la célébration officielle du 150^e

anniversaire du Traité de Londres. Je salue spécialement la présence parmi nous des Représentants des pays signataires de ce Traité qui a permis par la suite, de forger le destin et la personnalité du Luxembourg contemporain.

Votre présence parmi nous, en cette occasion, est le témoignage de la diversité et de la profondeur des multiples liens qui unissent le Luxembourg à l'Europe, celle de l'Ouest et celle de l'Est, ainsi qu'à la Communauté

Internationale, ici représentée par le Secrétaire Général des Nations Unies et par toutes les autres personnalités qui nous entourent.

En 1939, le Luxembourg avait commémoré le centenaire de son indépendance dans la vive appréhension d'une menace fatale pesant sur l'Europe. Pendant de longues années, les populations de tous nos pays ont été les victimes de souffrances indescriptibles.

Nous savons aujourd'hui qu'il ne faut pas désespérer. Grâce à la volonté, au courage et à la lucidité de personnalités éminentes, il a été possible à maintes occasions d'infléchir par la négociation et la coopération politique les menaces pour la paix et à promouvoir ainsi la prospérité de nos populations.

Dans ce contexte, on ne saurait méconnaître le rôle éminent joué par les diverses organisations internationales ici représentées. Dans leur cadre, le Luxembourg a trouvé la meilleure réalisation de sa vocation internationale et européenne.

Excellences,

Merci d'avoir accepté d'être aujourd'hui nos hôtes. Mon plus cher souhait est que Vous soyez nos interprètes auprès de vos peuples de la sympathie de mes compatriotes.

Je lève mon verre à votre santé et à la prospérité de toutes les nations représentées autour de cette table.

Dans l'après-midi eut lieu, à la Place de la Constitution la cérémonie de levée du drapeau, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de toutes les personnalités étrangères citées ci-avant (à l'exception du Chancelier fédéral Helmut Kohl qui avait déjà dû repartir pour Bonn), ainsi que des autorités du pays.

Après l'interprétation de la première strophe du "Feierwon" par la chorale enfantine "Les Mésanges" de Belval-Metzerlach, accompagnée par la Musique militaire, le drapeau luxembourgeois a été hissé au grand mât surplombant la vallée de la Pétrusse, sous les accents de la Sonnerie nationale. A côté du grand mât, on avait hissé, sur huit mâts plus petits, les drapeaux des sept pays signataires du Traité de Londres et celui de la Communauté européenne. Des textes sur la ville et le pays de Luxembourg par des écrivains, poètes et hommes politiques célèbres furent déclamés par l'acteur luxembourgeois Philippe Noesen. Nous reproduisons ci après ces textes :

Robert Schuman, né à Luxembourg en 1886, a dit dans son discours prononcé à l'occasion de la réinauguration de la maison de Victor Hugo à Vianden, en août 1948 :

"C'est à Luxembourg que j'ai acquis les premières notions du patriotisme. C'était en 1890, sous le balcon grand-ducal. La foule acclamait le Grand-Duc Adolphe qui venait de faire son entrée solennelle dans la capitale. J'étais un petit garçon de quatre ans, perdu dans la masse. Je m'enflammais de son enthousiasme, je partageais sa fierté.

Comme tout le monde je chantais - tant bien que mal - le "Feierwon": "Mir wölle jo keng Preise sin." La "Marseillaise", je l'ai connue bien plus tard seulement. Je savais désormais ce qu'est l'amour du pays, l'attachement au Souverain qui personnifie et garantit l'unité, la continuité et l'indépendance de la nation."

Robert Schuman a terminé son discours en luxembourgeois :

"Kuckt emol, ech hu mer schon oft d'Fro gestallt: Wéi war et méiglech, datt dat Lëtzebuurger Land alles iwerstannen an alles iwerlieft huet, wou aner Länner an Dynastien zugrond gaang sin. 'T as e Wonner, datt der haut nach sidd, wat der waart, an dat Wonner erklärt sech doduerch, datt der iech selwer ëmmer trei bliwe sid. Dir hut et an d'Wirklecheet ëmgesat, wat an ärem Wahlsproch steet: Mir wëlle bleiwe wat mir sin! - D'Iwersetzung vun deem, wat ënnert ärem Wopen, ënnert ärem Léif steet: Je maintiendrai. Dat as d'Erklärung fir dat Geheimnis woufir d'Lëtzebuurger Land besteet."

Johann Wolfgang von Goethe qui traverse le Luxembourg lors de la Campagne de France en 1793 est ravi :

"Wer Luxemburg nicht gesehen hat, wird sich keine Vorstellung von diesem an- und übereinander gefügten Kriegsgebäude machen. Die Einbildungskraft verwirrt sich, wenn man die seltsame Mannigfaltigkeit wieder hervorrufen will, mit der sich das Auge des hin- und hergehenden Wanderers kaum befreunden konnte. (...) Hieraus entstand nun eine Verkettung unabsehbarer Bastione, Redouten halber Monde und solches Zangen- und Krakelwerk, als nur die Kriegskunst im seltensten Falle zu leisten vermochte. Nichts kann deshalb einen wunderlicheren Anblick gewähren als das mitten durch dies alles am Flusse abziehende enge Tal, dessen wenige Flächen, dessen sanft oder steil ansteigende Höhen zu Gärten angelegt, in Terrassen abgestuft und mit Lusthäusern belebt sind, von wo aus man auf die steilsten Felsen, auf hochaufgetürmte Mauern, rechts und links hinaufschaut. Hier findet sich so viel Größe mit Anmut, so viel Ernst mit Lieblichkeit verbunden, daß wohl zu wünschen wäre, Poussin hätte sein herrliches Talent in solchen Räumen betätigt..."

Jean Monnet, le père de l'Europe, écrit dans ses Mémoires :

"La course à la capitale reprit pour ne s'arrêter qu'au bénéfice de la lassitude. Alors, on entendit la voix de Bech qui semblait jusque-là somnoler: "Je propose que le travail commence aussitôt à Luxembourg, cela nous donnera le temps de réfléchir à la suite." Tout le monde fut soulagé, et c'est ainsi que la C.E.C.A. eut son siège "précaire" dans une petite ville qui est devenue un carrefour de l'Europe."*

"Le 10 août 1952 au matin, l'Europe avait rendez-vous à Luxembourg. La charmante capitale du grand-duché n'était pas préparée à cet afflux de personnages d'origine et de comportements variés qui, sans perdre un instant, s'installèrent pour travailler vite au sein d'une population au rythme mesuré."

"Les cérémonies achevées, tous les visiteurs reprirent le train. Nous restions seuls pour commencer une œuvre qui

n'avait pas de précédent. Les lumières de la petite ville s'éteignirent tôt, comme à l'habitude. Seules les fenêtres de l'immeuble de la place de Metz restèrent éclairées fort avant dans la nuit. C'était une autre habitude qui s'instaurait, celle des pionniers de l'Europe qui ne connaîtraient plus le repos."

**ministre des Affaires Étrangères du Luxembourg*

Victor Hugo qui a séjourné à plusieurs reprises à Luxembourg note dans son carnet le 21 juin 1871

Après le déjeuner, nous nous sommes promenés dans la ville que le démantèlement a faite magnifique. Rien de beau comme le précipice-fossé, ravin charmant et riant avec rivière, moulins et prairies, encaissé dans d'effroyables escarpements où reparaît la roche à pic cuirassée autrefois des roides murailles de Vauban.

- Après le dîner, je suis retourné voir les fossés. Ils étaient splendides au soleil; ils sont terribles au clair de lune.

Dans une lettre qu'il écrit de Luxembourg à un ami bruxellois le 5 juin 1871 il écrit cette phrase remarquable:

Il n'y a ni belges ni français, il y a les Etats-Unis d'Europe, il y a la République universelle.

Vivons dans cette pensée, et défendons la liberté.

En 1865 Racine avait été invité à composer à la louange de Louis XIV une "Idylle pour la Paix" pour être chantée dans l'orangerie de Sceaux.

Dans cette idylle, le "roc sourcilleux de Luxembourg", autrefois une menace, maintenant un solide rempart, était évoqué pour servir la renommée du roi.

Parlant des ennemis du roi, Racine écrit:

Qu'ont-ils gagné, ces esprits orgueilleux,

*Qui menaçaient d'armer la terre entière?
Ils ont vu de nouveau resserrer leur frontière.
Ils ont vu ce roc sourcilleux,
De leur orgueil l'espérance dernière.
De nos champs fortunés devenir la barrière.*

L'historien français Jules Michelet écrit dans son journal du 25 juillet 1842:

Le soir, Luxembourg qui d'abord nous semble, malgré sa position, une ennuyeuse citadelle; selon les Luxembourgeois, c'est aussi un petit Paris, en comparaison de Trèves.

Dans la soirée, revu la chaussée sur roc entre les deux villes basses. Vue étrange, fantastique, inouïe. Un mur immense, bâti sur un pont de rochers, sous lequel on plonge à cent pieds sur un jardin, escalier de marbre qui descend on ne sait où. C'est la plus sublime vue des Ardennes, les forêts tout autour.

La musique militaire entonna ensuite, réunies en une seule composition musicale, les premières mesures des sept hymnes nationaux des pays signataires du Traité de Londres.

La cérémonie fut clôturée par l'exécution, par la Musique militaire et la Chorale enfantine "Les Mésanges", de l'hymne national luxembourgeois.

Après cette cérémonie, les hôtes de marque se rendirent au Ministère des Affaires étrangères pour une réception ainsi que pour des rencontres bilatérales informelles.

Au théâtre municipal de Luxembourg eut lieu ensuite une séance académique, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière et le Prince Guillaume, des personnalités étrangères et luxembourgeoises ainsi que des invités luxembourgeois choisis dans tous les milieux sociaux et professionnels. Après un prologue musical, des allocutions furent prononcées par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Monsieur Gilbert Trausch, Historien, et Monsieur Javier Perez de Cuellar, Secrétaire Général des Nations Unies. Nous reproduisons ci-après le texte de ces allocutions.

Allocution de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement

Altesses Royales,

C'est un honneur et un privilège, l'un et l'autre infiniment précieux, que d'accueillir, au milieu de nombreuses personnalités distinguées, notre famille Grand-Ducale. Sa présence parmi nous répond à l'attachement indéfectible d'une nation à ses souverains.

Complément naturel de notre fidélité, cet attachement dynastique a connu une force d'intégration exceptionnelle dans la personne de la Grande-Duchesse Charlotte. Magnifique et claire figure, elle a surgi en 1940, au lendemain des fêtes du centenaire de notre indépendance et dans une terrible crise de la civilisation, pour incarner les notions fondamentales de patrie, de justice et de paix. Le destin s'était plu à la parer de noblesse et de grâce, afin de l'opposer plus nettement au visage brutal de la tragédie qui se préparait.

La Grande-Duchesse Charlotte reste auprès de nous et, à travers elle, se trouve assurée la pérennité de notre loyauté envers la descendance qu'elle nous a à la fois léguée et confiée.

Excellences,

Les remerciements qu'il est maintenant de mon devoir - et de mon plaisir - d'adresser aux hôtes éminents qui ont bien voulu venir s'associer à la joie du peuple luxembourgeois ne seront en aucune façon des remerciements formels.

Je désire que chacun de ces hôtes sente que mes remerciements, Nos remerciements, lui sont personnellement destinés: si j'ose dire, de cœur à cœur.

C'est donc avec une amicale chaleur que je remercie successivement

- vous, Madame le Premier Ministre du Royaume-Uni;
- vous, Monsieur le Premier Ministre du Royaume de Belgique;
- vous, Monsieur le Ministre-Président du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas;

- vous, Monsieur le Président du Conseil des Ministres de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques;
- vous, Monsieur le Chancelier Fédéral de la République d'Autriche;
- vous, Monsieur le Premier Ministre du Gouvernement de la République Française;
- vous, Monsieur le Vice-Chancelier Fédéral de la République Fédérale d'Allemagne;
- vous, Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies;
- vous, Monsieur le Président de la Commission des Communautés Européennes;
- vous, Messieurs les hauts responsables des organisations communautaires internationales.

Mesdames, Messieurs,

Je constate que le cent-cinquantième anniversaire du Traité de Londres qui a consacré l'indépendance du Grand-Duché de Luxembourg ne souffre pas de sa coïncidence avec un bicentenaire par lequel l'humanité entière est concernée.

La raison en est que ce bicentenaire et ce cent-cinquantième anniversaire sont liés.

Après qu'un demi-siècle se fut écoulé et après bien des traverses, l'Indépendance luxembourgeoise a procédé des suites - directes ou indirectes - de la Révolution française.

Que d'idées étaient apparues! Que d'évènements avaient secoué les peuples! Que de changements s'étaient produits! Les hommes avaient alors tant pensé, tant couru à travers l'Europe, tant combattu! Ils avaient besoin de se reposer, de mettre fin - même si ce ne devait être, hélas! que provisoirement - à leurs joutes idéologiques et à leurs batailles guerrières.

Le Luxembourg tel que nous le connaissons est né de ce désir de paix et de cette possibilité de paix qui passent parfois, comme un sourire, sur un monde si souvent acharné à sa perte.

J'observe aussi que le Luxembourg actuel est né d'une sorte de réconciliation entre une tradition séculaire et des innovations irréversibles.

A coup sûr, l'innovation que, au fil des années, nous avons la mieux intégrée dans notre comportement extérieur et dans notre vie quotidienne est celle - immense - qu'apportèrent les principes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Au regard de ces principes, nous avons la prétention d'être exemplaires.

C'est en se gardant de l'orgueil mais non sans fierté que s'exprimerait aujourd'hui tout Luxembourgeois qui serait appelé à parler de son pays.

Par conséquent, permettez-moi de me montrer fier de ce que le Luxembourg a été depuis 1839: fier de ce qu'il a été... et fier de ce qu'il a fait. Car il n'est pas interdit d'étendre à une collectivité la formule que Malraux appliquait à l'individu: "Un homme EST ce qu'il FAIT".

Lentement, progressivement, patiemment le Luxembourg

a accédé au rang de partenaire respecté dans le concert des nations.

Il a su dominer ou traverser les malheurs qui ne lui ont pas été épargnés.

Il a également su ne pas rester isolé: il a signé les instruments diplomatiques qu'il jugeait nécessaires. Pour sa sécurité économique, il s'est d'abord tourné vers la Belgique et les Pays-Bas, qui lui sont si proches à tant d'égards... puis vers la Communauté européenne. Et il s'est tourné vers l'OTAN pour sa sécurité militaire: dans le cadre d'une alliance défensive qui en est la base.

On nous créditera d'une expérience approfondie dans le domaine des organisations qui réunissent des nations. Nous avons acquis la connaissance des bienfaits que nous pouvions attendre de ces organisations et des abandons de souveraineté que nous devions leur consentir. En même temps, nous apprenions à mesurer les limites qu'il importe de ne pas dépasser. En effet, il existe un point extrême au-delà duquel les inconvénients exéderaient les avantages et où, en se desservant soi-même, on se mettrait hors d'état de servir les autres.

Je n'avancerai pas plus loin dans des considérations de caractère politique qui, un jour de fête, sembleraient peut-être hors de propos.

Par contre, je saisirai l'occasion que m'offre la présente solennité de la circonstance pour évoquer brièvement les traits caractéristiques du Grand-Duché de Luxembourg dans ses relations extérieures.

Le Luxembourg n'oublie ni qu'il a été soit l'enjeu soit le témoin des vicissitudes passées de notre continent ni qu'il se situe au confluent de deux des grands courants culturels qui irriguent l'Europe.

C'est dire à quel point nous sommes fondés à rappeler qu'un Etat comme le nôtre ne devait jamais apparaître comme un obstacle au bien commun, mais qu'il devait agir, à sa place légitime, de sorte que sa présence soit perçue comme une nécessité et son indépendance comme un bonheur pour tous.

Le prix que le Luxembourg attribue à la liberté traduit pleinement la double volonté des peuples: d'une part, continuer à vivre en paix et à l'abri des menaces; d'autre part, progresser encore en direction d'un monde moins divisé et plus fraternel.

Enfin, le Luxembourg aspire à l'accord de l'ensemble des pays européens sur la protection scrupuleuse d'une diversité qui n'exclut pas l'unité: au contraire, elle la renforce.

L'unité est confortée par les valeurs essentielles que représentent la riche culture et la longue histoire de chaque pays.

J'ai prononcé deux mots qui sont lourds de sens: culture et histoire.

Nul n'ignore que c'est surtout par les nouveaux vecteurs que la culture se répand désormais. D'où notre dessein

de contribuer largement au développement des différents media audiovisuels. Parce qu'ils sont créateurs de nombreux emplois et dispensateurs de ressources supplémentaires? Certes! Cependant, les ambitions sociales, industrielles et commerciales ne ferment pas nos yeux sur la conscience culturelle, humaniste et démocratique. Nous nous attachons à équilibrer le souhaitable et le possible. En effet, le choix qui s'offre est crucial: imposer à tous les OEUVRES les plus hautes et les plus subtiles qui ne sont accessibles qu'à quelques-uns, ce serait commettre une injustice; s'en tenir aux PRODUITS les plus faciles et les plus vulgaires, ce serait verser dans un mépris de l'homme que nous ne nous pardonnerions jamais.

Quant à l'histoire du Luxembourg, vous la voyez inscrite dans les murs, anciens ou modernes, de sa capitale: après avoir été pendant des siècles une véritable machine de guerre - hérissée d'enceintes, de tours, de forts, de bastions - la ville est maintenant désarmée, pacifique, accueillante et ouverte aux rencontres.

Cette histoire n'est toutefois pas faite que de pierres; elle est l'œuvre d'innombrables sacrifices humains qui ont forgé le destin de notre nation. Cet esprit de solidarité est le fondement même de notre communauté nationale.

C'est pourquoi - en ce jour de liesse populaire et de commémoration solennelle -, est-il notre impérieux devoir de

nous incliner avec respect et reconnaissance devant tous ceux - et ils font légion - qui, en sauvant la Patrie avec amour et dévouement, n'ont pas reculé devant les pires souffrances jusqu'à offrir leur vie au pays.

Altesses Royales,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le Président de notre Commission des anniversaires nationaux est beaucoup plus qualifié que moi pour esquisser à votre intention, dans un instant, le cheminement qui a été suivi au cours de notre histoire.

Il m'appartenait uniquement de vous montrer que les cent-cinquante premières années de notre pays garantissent un avenir dans lequel nous nous engageons avec la ferme volonté d'y assumer la totalité de nos responsabilités, qui ne sont elles-mêmes rien d'autre que la somme de nos droits et de nos devoirs.

Pour le Luxembourg je conclurai en vous citant les belles paroles, qui nous sont très chères, du poète luxembourgeois Michel Lentz:

"Dat ass onst Land, fir dat mir geif heinidden alles wo'n.
Onst Hémechsland, dat mir sou deif, an onsen Hierzen dro'n".



Discours du Professeur Gilbert Trausch, Président de la Commission gouvernementale pour la Commémoration des Anniversaires nationaux 1989-1990

Ayant dit récemment à un ami français que le Luxembourg s'apprêtait à fêter le 150^e anniversaire de son indépendance je me suis attiré cette remarque qui m'a fait réfléchir: 150 ans... seulement.

C'est vrai qu'il y a, en Europe, des Etats bien plus anciens, tels la France, la Grande-Bretagne, l'Espagne, les Provinces-Unies. Mais il y en a beaucoup d'autres qui, en tant qu'Etats sont assez jeunes: la Belgique date de 1830 et d'autres tels l'Italie et l'Allemagne sont postérieurs à la date de 1839.

Certes, tous ces jeunes Etats sont plus anciens par leurs racines. Ils remontent très loin dans le passé, non en tant qu'Etats mais en tant que Communautés, c'est-à-dire en tant que groupes ayant pris conscience de leur originalité.

En fait, dans le processus de formation étatique on peut distinguer trois étapes: la Communauté, l'Etat, la Nation. Se suivent-elles toujours dans cet ordre? Pas forcément. La nation peut précéder l'Etat, comme dans le cas de l'Italie et de l'Allemagne. Mais l'Etat précède plus souvent. Il apparaît comme la grande matrice de la Nation. La France fournit un exemple éclatant et le cas du Luxembourg relève du même modèle. Tous les Etats ne produisent d'ailleurs pas une Nation.

Il est très difficile de définir la nation. Aucune des nombreuses définitions n'est entièrement satisfaisante. Pour simplifier, bornons-nous aux deux grandes doctrines formulées à ce sujet, l'une d'origine française, l'autre d'origine allemande.

La première insiste sur la solidarité, sur la volonté de vivre en commun qui correspond à une espèce de contrat. Aucune communauté nationale ne peut se faire sans sacrifices pour le bien commun: souvenir des sacrifices du passé, disposition à en accepter de nouveaux pour l'avenir.

La seconde qui est, pour l'essentiel due à des penseurs romantiques allemands, met l'accent sur des signes extérieurs qui caractérisent la nation, qui jaillissent des profondeurs de l'âme populaire et qui trouvent leur expression dans une langue maternelle commune. Cette doctrine est culturelle par la base mais se prête à des développements en direction de la race.

Le principe des nationalités qui se dégage de ces définitions, sera une des grandes idées-forces du 19^e et du 20^e siècle, peut-être même la plus grande. Ce principe, poussé jusqu'à ses conséquences les plus extrêmes, le nationalisme chauvin, a conduit l'Europe au bord de l'abîme. Après la Deuxième guerre mondiale ce nationalisme exacerbé est déconsidéré, pour ainsi dire par terre et cela a été la chance de l'Europe occidentale qui a pu se lancer dans la construction d'une Communauté européenne. Les lenteurs mêmes de la construction illustrent quand même la force persistante du fait national.

Voilà le cadre général dans lequel il convient de placer le cas du Luxembourg, le plus petit Etat d'Europe qui ait

pu accéder au stade d'Etat-Nation.

Le Luxembourg a parcouru dans l'ordre les trois étapes mentionnées: Communauté, Etat, Nation.

I. Commençons par la Communauté qui se forme à partir de l'année 963. C'est à ce moment-là que le nom de Luxembourg apparaît à la lumière de l'histoire: Lucilinburhuc, le petit bourg, le petit château. Autour de ce site se développent une ville et un territoire, dans cette vallée de l'Alzette que chante notre hymne national, cette vallée de l'Alzette située de ce côté de la frontière linguistique, c'est-à-dire en territoire germanophone.

Sous l'impulsion de ses dynastes le Comté, puis Duché de Luxembourg s'étend vers le Nord et l'Ouest et pénètre ainsi profondément dans l'espace culturel roman. Le Luxembourg sera donc une principauté bilingue comportant un quartier français et un quartier allemand. Fait à retenir car il est porteur d'avenir, le français occupe une prééminence dans l'administration centrale, même dans le quartier germanophone où se trouve la capitale, Luxembourg.

Quand on regarde la situation d'un peu plus haut, à la fin du Moyen Age, on est frappé par deux caractéristiques.

1. Dans l'espace Meuse-Moselle-Rhin on trouve toute une série de principautés telles que les Duchés de Brabant et de Limbourg, le Comté de Namur, les Electorats de Cologne et de Trèves, le Duché de Lorraine... le Duché de Luxembourg. Ce dernier est, sans doute, la principauté la plus grande par la surface mais aussi la plus pauvre, même si au 14^e siècle il a pu donner quelques grands empereurs à l'Empire.

Or de toutes ces principautés du Moyen Age, c'est le Duché de Luxembourg qui aura, dans la longue durée, la destinée la plus éclatante, puisqu'il obtiendra le statut d'un Etat souverain et indépendant. L'histoire est pleine d'imprévus et ne manque pas d'ironie.

2. A la fin du Moyen Age la plupart de ces principautés passent entre les mains des Ducs de Bourgogne qui rêvent de construire un Etat "Entre-deux", entre l'Empire et le Royaume de France. Avec l'échec du rêve bourguignon un certain nombre de ces principautés dont le Luxembourg passent sous la souveraineté des Habsbourg, d'Espagne d'abord, d'Autriche ensuite et y forment les Pays-Bas. Ceux-ci sont une Confédération de principautés jouissant d'une large autonomie et unies dans la personne du Souverain.

Deux tendances contradictoires se manifestent au sein de ces Pays-Bas:

- l'une va vers la centralisation au profit de Bruxelles comme capitale;
- l'autre marque le souci des principautés de préserver leur particularisme, de cultiver leurs différences.

Dans ces Pays-Bas le Luxembourg est un pays bilingue (français-allemand) qui forme une authentique communauté qui cependant n'est pas encore une Communauté de destin et qui certainement n'a pas vocation d'Etat. En fait, cette Communauté semble destinée à l'absorption dans les Pays-Bas ou à l'intégration dans un pays voisin. C'est ce qui arrive en 1795 quand le Luxembourg est annexé, avec le reste des Pays-Bas, à la France révolutionnaire.

- II. Au moment où le Luxembourg allait disparaître, le hasard, la chance, la providence, le destin - appelez-le comme vous voudrez - intervient. L'Empire de Napoléon s'écroule et les puissances se réunissent à Vienne pour réorganiser l'Europe. Oh surprise! Elles créent un Grand-Duché de Luxembourg en tant qu'Etat à part, autonome.

Etat autonome, mais pas complètement. Le nouveau Grand-Duché de Luxembourg vit en union personnelle avec le Royaume des Pays-Bas - le Roi des Pays-Bas est en même temps Grand-Duc de Luxembourg - et devient membre de la Confédération germanique.

Ce statut d'Etat est élaboré en dehors des Luxembourgeois et est violé tout de suite par le Souverain qui intègre le Grand-Duché dans son royaume, sans que les Luxembourgeois protestent, ce qui prouve bien qu'ils n'avaient pas encore le sens de leur destin. L'Etat créé en 1815 n'est qu'une fiction, il n'existe que sur le papier.

La Révolution qui éclate à Bruxelles en 1830 dresse les Pays-Bas du Sud, c'est-à-dire la Belgique, contre les Pays-Bas du Nord, la Hollande. Les Luxembourgeois prennent fait et cause pour la Belgique. L'espace belge leur est familier depuis des siècles et leur volonté, en 1830, est de se joindre au nouvel Etat belge. Le Roi des Pays-Bas qui en tant que Grand-Duc se rappelle soudainement la souveraineté séparée du Luxembourg ne veut pas céder. Les puissances réunies à Londres optent pour une solution de compromis, le partage. Décidé dès 1831 le partage ne pourra être appliqué que par un nouveau traité de Londres, le 19 avril 1839.

Désormais il y aura deux Luxembourg: un Luxembourg simple province de la Belgique et un Luxembourg Grand-Duché, Etat à part. A l'époque les Luxembourgeois ont protesté contre ce partage, les puissances n'en tiennent pas compte. Une partie des Luxembourgeois est, pour ainsi dire, condamnée à former un Etat indépendant.

En ce sens la date de 1839 est le grand tournant dans le passé du Luxembourg. L'ancienne communauté est devenue une Communauté de destin, l'Etat-fiction de 1815 devient une réalité. Mais en même temps un défi est lancé aux Luxembourgeois, le plus grand de leur histoire.

Notre commémoration d'aujourd'hui ne célèbre pas le partage de 1839 qui a été un événement triste, douloureux car la volonté des Luxembourgeois a été mé-

connue, bafouée. Notre fête d'aujourd'hui veut rappeler ce que les Luxembourgeois ont fait depuis 1839 de l'une des deux moitiés du Luxembourg.

- III. Cet Etat octroyé par les puissances en 1839, il faut encore le construire et surtout lui donner un contenu.

1. Construire l'Etat! La tâche est difficile car elle exige des moyens matériels importants. Or le Luxembourg de l'époque est un pays rural arriéré, donc pauvre. Il faut encore des ressources intellectuelles. Comment les trouver dans un pays démographiquement faible?

Le défi est relevé avec énergie. La découverte fort opportune d'un gisement de minerai de fer entraîne la mise en place d'une sidérurgie puissante. Le Luxembourg peut faire sa révolution industrielle mais il lui faut des capitaux et des marchés. Il les trouve dans le Zollverein de 1842 à 1918. On y touche à une des constantes de l'histoire du Luxembourg: la nécessaire ouverture sur l'extérieur, l'insertion dans des ensembles plus vastes. On retrouve cette caractéristique avec l'U.E.B.L. et la Communauté européenne.

Sur le plan des institutions les Luxembourgeois créent très tôt un régime parlementaire qui répond aux fortes aspirations qu'ils éprouvent pour l'égalité et la liberté, ce "freie Geescht" dont parle notre hymne national. Le sens de la démocratie est très poussé au Luxembourg. Dans un petit Etat gouvernants et gouvernés, administrateurs et administrés sont proches les uns des autres.

Tâchons de dresser un premier bilan: un Etat est né qui assure le bien-être matériel de ses citoyens - ou du moins de la plupart d'entre eux, car le pays a aussi ses pauvres - un Etat dont les structures sont bien acceptées de la population. Il est donc naturel qu'un attachement à cet Etat se soit produit et qu'il ait donné naissance à un sentiment national. L'Etat apparaît comme la matrice de la Nation luxembourgeoise. Ce qui frappe, c'est la rapidité de l'évolution: en 1839, lors du partage, la population regarde encore du côté de la Belgique. Vingt ans plus tard, en 1859, elle chante le *Feierwon*, premier hymne national avec le célèbre refrain: "Mir welle bleiwen wat mir sin." (Nous voulons rester ce que nous sommes).

2. Il s'agit donc maintenant de construire la Nation. C'est là une tâche autrement difficile. N'est-ce pas une entreprise téméraire, voire prétentieuse de la part d'une communauté numériquement aussi faible? Seule l'histoire permet de répondre à cette question.

Il n'y a pas de Nation sans mémoire collective. Donnons à ce sujet quelques exemples qui serviront de preuve. En 1845, est fondée une Société pour la Recherche et la conservation des monuments historiques, précurseur de l'Institut grand-ducal fondé en 1868. Ce sont là les véritables débuts de la recherche historique dans un pays qui a su garder le sens de l'histoire jusqu'à nos jours. Sigefroid, Ermesinde, Jean l'Aveugle, les Klëppelmänner et la Grande-Duchesse

Charlotte, le référendum de 1941 ou la grande grève de 1942, voilà quelques points fixes qui émergent de cette mémoire collective à l'intérieur de laquelle réalité et mythologie s'entremêlent parfois.

Le test suprême qui relie la conscience du passé et les espoirs de l'avenir, ce sont les sacrifices qu'une Communauté est prête à consentir pour sa survie. La Deuxième Guerre mondiale a été, sous ce rapport, l'heure de vérité, la grande épreuve en même temps que la grande preuve. C'est la résistance du peuple luxembourgeois à l'occupant étranger qui a achevé le processus de création nationale.

La connaissance du passé nous apprend que le fait dynastique a pu jouer un rôle important dans la formation des Etats et des Nations. On pense spontanément à la France des Capétiens et à la Prusse des Hohenzollern. Au Luxembourg ce rôle de rassemblement a pu être assuré par les Orange-Nassau, dynastie commune aux Pays-Bas et au Luxembourg, et surtout par les Nassau-Weilbourg avec l'arrivée du Duc Adolphe il y a un siècle. Désormais le Grand-Duché dispose enfin d'une dynastie qui lui appartient en propre. Du Grand-Duc Adolphe à son arrière-petit-fils Jean la dynastie incarne la souveraineté du pays. A un moment particulièrement difficile, au cours des années d'exil (1940-1944) la Grande-Duchesse Charlotte est devenue le symbole de l'espoir, celui de la survie du pays.

Un petit parmi les grands

On peut facilement l'imaginer, la vie d'un petit Etat entouré de trois grands - car pour le Luxembourg la Belgique est déjà un grand Etat - n'a pas toujours été de tout repos, surtout au siècle des nationalités. Longtemps le statut du Luxembourg, tel qu'il est sorti du traité de Londres de 1839, précisé par un autre traité de Londres, celui de 1867 qui octroie au Luxembourg un statut de neutralité, a été considéré comme provisoire et transitoire, comme une simple solution de circonstance.

Effectivement, chacun des trois Etats qui entourent le Luxembourg a convoité le Luxembourg, à un moment ou à un autre. Tous pensent avoir des arguments à invoquer. Clio est bonne fille et se donne facilement à qui la sollicite. La France peut invoquer deux grands moments de souveraineté française au Luxembourg, l'époque de Louis XIV et la Révolution française. La Belgique rappelle la longue cohabitation entre Belges et Luxembourgeois dans le cadre des Pays-Bas et la douloureuse séparation de 1839. L'Allemagne, forte de sa conception de la nationalité s'appuie sur la communauté de langue.

Face à ces convoitises les Luxembourgeois sont bien obligés de se définir. Il n'est pas surprenant qu'ils le fassent d'abord négativement : ils ne veulent être ni Allemands ni Français ni Belges. Que sont-ils alors? La réponse s'impose : Luxembourgeois.

Encore faut-il être capable de donner un contenu à cette définition. Etre Luxembourgeois, qu'est-ce que cela veut dire?

Il faut, en tout cas, pouvoir se différencier de ses voisins. Les Luxembourgeois y sont arrivés par un emploi

des langues qui leur est propre. Nous savons que les questions linguistiques sont importantes et qu'elles ont toujours une signification politique, au 19^e comme au 20^e siècle.

L'ancien Luxembourg, celui d'avant le partage de 1839 était bilingue, car il comprenait deux quartiers linguistiques, l'un francophone, l'autre germanophone. A la suite du partage il perd tout son territoire francophone. Le Luxembourg était donc réduit à sa partie germanophone. Eh bien, nos ancêtres ont décidé de maintenir l'emploi du français dans l'administration, la justice et la vie culturelle. C'était là un acte de volontarisme inouï que les Luxembourgeois ont su maintenir, contre vents et marées, tout au long de ces 150 ans. Les discours prononcés en témoignent. La loi la plus importante de notre patrimoine culturel est celle de 1843 sur l'enseignement primaire : elle inscrit au programme scolaire le français à côté de l'allemand.

Mais il n'y a pas que l'allemand et le français, il y a aussi le luxembourgeois. Le premier livre imprimé en luxembourgeois date de 1829, le premier dictionnaire de 1847. Dès 1860 on voit éclore toute une littérature de qualité. Le mouvement se poursuit jusqu'à nos jours où l'on voit le roman luxembourgeois prendre son envol.

Certes, d'un point de vue strictement linguistique le luxembourgeois est un dialecte mais il remplit de plus en plus la fonction d'une langue. Il est parlé par tous les Luxembourgeois sans exception et il est parlé de plus en plus par eux seuls. Le Luxembourg se caractérise par l'emploi simultané de trois langues : le luxembourgeois symbolise l'élément national, le français et l'allemand l'ouverture sur le monde extérieur. Tel est aussi le sens de la loi de 1984 sur l'emploi des langues : elle fait du luxembourgeois la langue nationale mais ne touche pas à la tradition des deux autres langues.

Cet emploi des langues est cher aux Luxembourgeois. Ils y tiennent beaucoup et se sont toujours élevés contre toute ingérence venue de l'extérieur. Ils en ont développé une image, celle d'un Luxembourg pays intermédiaire, véritable pont entre la France et l'Allemagne. Les Luxembourgeois ont peut-être présumé de leurs forces, car pareille mission dépasse les moyens d'une communauté aussi petite. Il n'empêche qu'à des moments privilégiés le Luxembourg a pu approcher de cet idéal, p. ex. avec des écrivains comme Nikolaus Welter et Frantz Clement, avec un grand maître de forge comme Emile Mayrisch, patron de l'Arbed, qui crée en 1926 l'Entente internationale de l'Acier ou encore avec la figure de Joseph Bech que le Président Mitterrand a évoqué dans son récent discours au Panthéon. On peut aussi citer Robert Schuman qui est autant un produit du Luxembourg que de la Lorraine puisqu'il est né à Luxembourg et y a passé les vingt premières années de sa vie.

Le Grand-Duché est à l'origine une création des puissances, mais à l'origine seulement. Pour l'essentiel il est la création des Luxembourgeois eux-mêmes, dans la sueur et les larmes. Dans cette création interviennent pour une part notable les nombreux étrangers, prolétaires, cols blancs et cadres, qui sont venus travailler chez nous depuis

plus d'un siècle et dont beaucoup se sont intégrés dans la Communauté luxembourgeoise.

Le Luxembourg est un Etat particulièrement sensible à l'environnement international. Longtemps il était pris dans le champ des tensions franco-allemandes et à chaque crise internationale — 1867, 1870, 1914 et 1939 — il a dû trembler pour son existence.

C'est donc avec soulagement qu'il a assisté à la réconciliation franco-allemande. C'était pour le Grand-Duché la fin d'un long cauchemar.

En même temps la construction d'une Communauté européenne a ouvert aux pays de belles perspectives. La Ville de Luxembourg est devenue le siège de la CECA et

reste, avec Strasbourg et Bruxelles, une des trois capitales de l'Europe. L'appartenance à la Communauté européenne comme membre à part entière a non seulement renforcé la position internationale du Luxembourg, elle a encore fortifié par ricochet son identité nationale en mettant en évidence sa perception extérieure.

J'aimerais terminer par une citation de Jean Monnet, citation en anglais: *"Where there is no vision, the people perish"*; ce qu'on pourrait traduire par: *"Là où il n'y a pas d'imagination, les peuples périssent"*. C'est donc avec imagination et une vision d'avenir que le Luxembourg doit aborder le demi-siècle qui le sépare du bicentenaire de son Indépendance. La connaissance de son passé nous fait croire qu'il en est capable.

Discours de Monsieur Javier Perez de Cuellar, Secrétaire Général des Nations Unies "Le rôle du Luxembourg et des petits et moyens pays aux Nations Unies"

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous dire combien je suis heureux d'être parmi vous au moment où vous fêtez le cent-cinquantième anniversaire de l'indépendance de votre pays et où vous vous réjouissez des immenses progrès accomplis en un siècle et demi.

Le Luxembourg est, aujourd'hui, l'un des pays les plus stables et les plus prospères de la planète, l'un de ceux où la nature est le mieux préservée, l'un de ceux où les étrangers, touristes ou résidents, sont le mieux accueillis, en somme l'un des plus heureux. Ce succès est dû, pour beaucoup, au fait que, dès l'origine, le Luxembourg a été conduit, par sa taille et par sa géographie, à adhérer aux principes qui ont été inscrits, par la suite, dans la Charte des Nations Unies. Toute son histoire illustre les vertus de la tolérance et de la coopération.

Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que l'ONU ait trouvé en lui, l'un des membres fondateurs, un fidèle et ardent défenseur. Son soutien lui est d'autant plus précieux qu'elle ne fait pas, vous le savez, de différence entre petits, moyens ou grands pays.

Le préambule de sa Charte proclame la foi des peuples des Nations Unies *"dans l'égalité des droits des hommes et des femmes ainsi que des nations, grandes et petites"*. Plus loin, son article dispose que *"l'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses membres."* Principe fondamental qui lui vaut le ferme appui de petits pays profondément attachés à son idéal et, d'abord, au respect du droit international qui protège le faible contre le fort et garantit la sécurité et la stabilité internationales. Le principe du non-recours à la force, qui est le fondement même de l'Organisation des Nations Unies, est, pour ces pays, plus qu'un idéal, plus qu'une option préférable à d'autres: c'est véritablement une nécessité, un impératif de survie. Aussi bien n'ont-ils pas besoin de réfléchir au danger ou au coût de guerres interminables pour se convaincre de l'absurdité de toute agression armée. Ayant davantage conscience de leur vulnérabilité, les petits Etats ou, du moins, ceux d'entre eux qui se comportent de façon rationnelle, sont naturellement pacifiques et respectueux du droit.

Ils ressentent aussi plus vivement que d'autres la nécessité de la coopération internationale à laquelle vise notre Organisation. Comme la guerre, en effet, l'isolement serait, pour eux, suicidaire. Vivant du commerce international, ils savent le danger du protectionnisme, le bien-fondé de la libéralisation des échanges et l'utilité de l'intégration dans des espaces économiques larges où les conflits ne sont plus concevables et où chacun tire profit de la prospérité de l'ensemble.

Ils mesurent aussi l'importance de la coopération politique régionale et de la coopération internationale qui la prolonge. C'est ainsi que le Luxembourg joue un rôle d'autant plus important à l'ONU qu'il est un membre actif de la Communauté européenne.

Du fait de leurs nombreux contacts avec les pays voisins et de leur ouverture sur le monde extérieur, les petits pays ont, enfin, l'habitude de la tolérance. Ils sont plus prêts que d'autres à accepter le mélange de cultures auquel tend la société moderne. Rien de plus frappant, à cet égard, que l'attitude du Luxembourg dans le domaine linguistique. Alors que des pays plus puissants ont parfois du mal à se résigner au plurilinguisme, les Luxembourgeois trouvent naturel de parler, outre leur langue maternelle, deux ou trois langues internationales. Ce choix fut fait dès le départ, alors que la solution de facilité eût été de généraliser l'usage de la langue allemande. En choisissant le plurilinguisme, nul n'a craint alors de porter atteinte à l'identité nationale. Au contraire, la maîtrise de plusieurs idiomes a été considérée, à juste titre, comme un atout pour un peuple dont la vocation est d'unir plutôt que d'assimiler.

Ainsi, on pourrait presque dire que les petits pays sont en avance sur une évolution qui tend à rendre les Etats de plus en plus dépendants les uns des autres. Ils n'ont pas à renouveler leur philosophie politique pour comprendre et accepter les chances et les contraintes d'un monde en voie d'unification. Voilà longtemps qu'ils ont saisi l'absolue nécessité du multilatéralisme et d'un bon fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies pour la maîtrise de notre destin commun.

Fermes soutiens de l'Organisation, ils y jouent un rôle d'autant plus utile qu'ils ont l'expérience de la conciliation et que leurs intérêts tendent à se confondre avec l'intérêt général. Contrairement aux grandes puissances qui sont parfois tentées de croire que ce qui est bon pour elles est bon pour le monde entier, les petits pays savent que leur sort est lié à celui de la communauté dont ils sont membres. En cas de différend, ils peuvent donc servir d'intermédiaires, d'autant plus dignes de confiance qu'ils sont plus désintéressés. Sans les petits Etats, sans leur clairvoyance et sans l'influence modératrice qu'ils peuvent exercer pour peu qu'ils ne renient pas leur indépendance, l'ONU aurait sans doute plus de peine à parvenir au consensus sur lequel son efficacité est fondée.

Au nom de l'ONU, je tiens donc à remercier le Luxembourg de son appui et à l'encourager à persévérer dans la voie de la coopération internationale qu'il a empruntée avant beaucoup d'autres et sur laquelle il peut guider la communauté des nations.

La séance académique fut clôturée par la présentation d'un vidéofilm sur le Luxembourg culturel. Relevons que l'encadrement musical de la séance académique fut assuré par l'Orchestre symphonique de RTL sous la direction

Allocution de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement

Madame et Messieurs les Premiers Ministres,
Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies,
Monsieur le Président de la Commission,
Messieurs les Présidents des Assemblées Européennes,
Messieurs les Secrétaires Généraux,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

L'endroit où nous nous réunissons ce soir, compte parmi les plus précieux témoins de notre patrimoine.

Érigé près d'une ancienne route romaine, ce château peut être considéré comme un avant-poste de Luxembourg.

Siège d'une seigneurie dès 983, changeant de propriétaire au gré des mariages et des successions, cette demeure historique porte la marque des 3 styles majeurs de l'art européen, un chœur d'origine romane, une chapelle gothique, une cheminée renaissance.

Ces murs furent fort malmenés au milieu du 16^e siècle durant les guerres entre Charles Quint et François 1^{er}. Le passage des troupes de Louis XIV, à son tour vers 1682, leur fit subir de lourds dommages.

Grâce au génie des architectes autrichiens qui vinrent s'installer dans nos terres sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse les fastes solennels du baroque succèdent à l'harmonie sereine de la Renaissance et donnent une nouvelle splendeur au château de Bourglinster.

de Pierre Cao. A l'issue de la séance académique une réception pour tous les invités fut offerte par le Gouvernement, au foyer du théâtre; les corps des métiers de la restauration avaient concouru conjointement à cette réception de marque.

En fin d'après-midi eut lieu au Limpertsberg, dans les Halls Victor Hugo, l'inauguration de l'exposition du 150^e anniversaire de l'indépendance du Grand-Duché de Luxembourg, intitulée "De l'Etat à la Nation", ceci en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière et le Prince Guillaume ainsi que des personnalités étrangères mentionnées plus haut et des autorités luxembourgeoises.

Après l'accueil des personnalités par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement et Madame Lydie Wurth-Polfer, bourgmestre de la Ville de Luxembourg, ce fut la visite de l'exposition avec, comme guides, les collaborateurs scientifiques de l'exposition. A la fin de la visite, les personnalités signèrent le Livre d'or de l'exposition.

Dans la soirée, un dîner en l'honneur des hôtes étrangers fut offert par le Gouvernement au Château de Bourglinster. Au cours de ce dîner une allocution fut prononcée par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, dont ci-après le texte:

Certes, ce château comme tant d'autres à Luxembourg nous rappelle un système social définitivement révolu car fondé sur la féodalité, le servage et les rivalités sanglantes entre voisins. Comme tels, ces vénérables murs peuvent aussi être porteurs d'un message du passé au présent.

Témoignages frustes, ils respirent le souffle de l'histoire européenne. Quel bonheur pour cette demeure que d'accueillir en cette mémorable journée les Chefs de Gouvernement des nations qui ont précisément façonné l'histoire de notre vieux continent.

En présence du Secrétaire Général de l'ONU, nous nous sommes réunis non plus pour procéder à je ne sais quel partage, mais pour explorer des voies nouvelles susceptibles d'assurer aux pays représentés ici un avenir commun fait de paix et de prospérité.

Je ne doute pas que les organisations européennes et internationales fourniront pour ce qui les concerne leur contribution à la réalisation de ce noble objectif.

En vous remerciant tous une dernière fois d'avoir accepté de partager la joie du peuple luxembourgeois, je vous demande de lever votre verre et de boire avec moi, en l'honneur de nos illustres hôtes, au bonheur des peuples qu'ils représentent, comme des organisations internationales qu'ils dirigent.

Pour clôturer les festivités, un spectacle pyrotechnique avec effet laser et comprenant un feu d'artifice sur fond musical eut lieu à partir du Pont Adolphe et de la vallée de la Pétrusse.

De nombreux télégrammes furent enregistrés à l'occasion de la commémoration du 150^e anniversaire de l'indépendance du Grand-Duché de Luxembourg. Ci-après différents télégrammes reçus par le Gouvernement :

As your Government celebrates the 150th anniversary of the independence of the Grand Duchy according to the Treaty of London, may I extend my congratulations and all best wishes.

I understand you are celebrating this festive occasion together with leaders of the seven signatories to that Treaty. As an ally and good friend, I wish you, as well as your guests, all success on this day, and for the Grand Duchy a long, prosperous, and secure future.

Sincerely,
George BUSH

New Zealanders are pleased to congratulate the Government and people of Luxembourg as they mark the 150th anniversary of their history as an independent state. Your achievement is a worthy one and we extend to you our best wishes for your celebrations.

We recognise the constructive contribution that Luxembourg has made to political and economic development in Europe, particularly since founding membership of the European Economic Community in 1957. Your advocacy of the rights and interests of small states, and the positive example that you have shown to others, has been rightly and widely admired, not only in Europe.

New Zealanders will themselves commemorate a 150th anniversary next year — the anniversary of the Treaty of Waitangi, which is the Treaty that established the partnership between the peoples of New Zealand in 1840.

As we consider our relatively short history in 1990, and look towards the future, our objective will be to build upon the foundations of the past for a secure and prosperous new society. No doubt within the context of your own relations with your European partners, you are doing much the same thing this year. We wish you well in your continuing efforts to enhance your welfare and retain your independent influence.

I have no doubt Luxembourgers will continue to bring a cooperative and positive influence to bear on the development of the European Communities, and also on the Communities' relations with third countries.

Yours sincerely
David Lange

Au moment où le Grand-Duché célèbre le cent-cinquantième anniversaire de son indépendance, je tiens au nom des Parisiens, du Conseil de Paris, et en mon nom personnel, à vous exprimer mes très vives félicitations.

Permettez-moi, à cette occasion, de former des vœux très sincères pour le renforcement des liens séculaires qui unissent nos deux pays, en particulier grâce à la langue française.

Je me réjouis enfin que le Grand-Duché, dont la prospérité est exemplaire, contribue si efficacement à la construction européenne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Jacques CHIRAC

Au nom du Parlement européen, je vous exprime mes très vives félicitations et mes compliments à l'occasion du 150^e anniversaire de l'indépendance du Grand-Duché de Luxembourg.

Malgré les vicissitudes de l'histoire, votre pays, situé au coeur de l'Europe, a su maintenir son indépendance et préserver sa personnalité que les Etats qui l'entourent s'étaient engagés à garantir par le Traité de Londres.

Parmi les premiers, le Grand-Duché de Luxembourg s'est mobilisé pour la construction européenne et continue de défendre avec ardeur la promotion de l'union européenne. C'est dans ce cadre qu'aujourd'hui est assurée son indépendance, dans le respect mutuel et l'égalité entre Etats membres qui constituent la Communauté européenne. Elle est le meilleur gage pour l'avenir et la prospérité du Peuple luxembourgeois.

Parlement Européen
Le Président
Lord Plumb

A l'occasion de la Célébration du 150^e Anniversaire de l'Indépendance de votre pays, j'aimerais vous adresser de tout coeur ainsi qu'au peuple luxembourgeois, les plus sincères félicitations du Gouvernement du Japon et du peuple japonais.

Je profite de cette occasion pour émettre le vœu que les relations entre votre pays et le mien se développent encore davantage dans le proche futur.

Noboru TAKESHITA
Premier Ministre

May I thank you most warmly for your kind hospitality during the celebrations of the 150th Anniversary of the Treaty of London yesterday. It was a great privilege to take part in them and I congratulate all concerned on the excellence of the festivities — and in particular on the outstanding exhibition of Luxembourg's history. It was beautifully presented and will, I am sure, attract very large numbers of visitors. Thank you also for the magnificent book with its pictures of Luxembourg. I shall treasure it.

I am very grateful to all those who made the arrangements. It was a most enjoyable, as well as an historic, day.

*Yours sincerely,
Margaret Thatcher*

“A l’occasion du cent-cinquantième anniversaire de l’Indépendance du Grand-Duché de Luxembourg, j’ai l’honneur de vous adresser toutes mes vives félicitations et de vous prier de bien vouloir transmettre à Son Altesse Royale les sincères félicitations et les vœux les meilleurs du peuple et du gouvernement de la République de Chine pour la continuelle prospérité de son noble pays.

*YU Kuo-hwa
Premier Ministre de la République de Chine”*

A l’occasion de la commémoration du 150^e anniversaire de l’indépendance du Grand-Duché de Luxembourg, j’ai l’honneur d’adresser mes félicitations sincères et mes meil-

leurs vœux à vous personnellement ainsi qu’au peuple luxembourgeois.

*Uffe Ellemann-Jensen
Ministre des Affaires Etrangères de Danemark*

A l’occasion de la Commémoration du 150^e anniversaire de l’Indépendance du Grand-Duché de Luxembourg, je tiens à vous exprimer, Excellence, mes plus sincères félicitations et mes meilleurs vœux pour la prospérité de votre pays et le bonheur du peuple. Que se développent sans cesse les relations d’amitié et de coopération entre nos deux pays.

*Qian Qisheng
Ministre des Affaires Etrangères de la
République populaire de Chine.*

A l’occasion de la fête de l’indépendance de votre cher et noble pays, nous avons l’honneur de vous exprimer nos félicitations les plus sincères ainsi que nos meilleurs vœux pour un avenir toujours dans la paix et le progrès.

*Danny Chamount - Président du Parti National Liberal
Emile Najm - Secrétaire général du Liban*

A l’occasion du 150^e anniversaire du Traité de Londres j’ai le plaisir de Vous adresser mes vives félicitations et mes meilleurs vœux ainsi que mes souhaits de prospérité pour le peuple luxembourgeois ami.

*Yildirim Akbulut
Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie*

La visite officielle à Luxembourg de Monsieur N.I. Ryjkov, Président du Conseil des Ministres de l'URSS

A l'occasion des festivités commémorant le cent-cinquantième anniversaire de l'indépendance du Grand-Duché de Luxembourg et à l'invitation de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Monsieur N.I. Ryjkov, Président du Conseil des Ministres de l'URSS, s'est rendu en visite officielle à Luxembourg les 18 et 19 avril 1989.

Le président du Conseil des Ministres de l'URSS et Madame Ryjkova ont été accueillis à leur arrivée à l'aéroport du Findel par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement. Tandis que Monsieur Ryjkov a pris part, au cours de l'après-midi du 18 avril, aux manifestations organisées dans le cadre de la commémoration de l'indépendance du Grand-Duché, un programme spécial avait été prévu pour Madame Ryjkova.

Relevons que dans la matinée le Président du Conseil des Ministres de l'URSS a eu à l'Ambassade de l'URSS des entretiens successivement avec Monsieur Franz Vranitzky, Chancelier fédéral de la République d'Autriche et avec Monsieur Helmut Kohl, Chancelier fédéral de la République fédérale d'Allemagne.

Discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement

Monsieur le Président,
Madame Ryjkova,
Messieurs les Ministres,
Madame, Monsieur,

C'est avec une grande joie et non sans fierté qu'au nom du Gouvernement luxembourgeois je salue à cette table M. et Mme Ryjkov ainsi que les éminentes personnalités qui les accompagnent. Tout au long des deux jours que vous venez de passer avec nous au Luxembourg, M. le Président, vous avez pu constater que ce plaisir a été partagé, sans réserves, par mes compatriotes. Permettez-moi, à cet égard, de vous témoigner, une nouvelle fois, toute ma reconnaissance d'avoir bien voulu honorer de votre présence la commémoration du 150^e anniversaire de l'indépendance du Grand-Duché de Luxembourg.

Madame, Monsieur le Président,

L'histoire des relations entre nos deux pays se confond, dans une large mesure avec celle de notre indépendance : dès 1867, le Gouvernement du Luxembourg sollicita le concours des légations de la Russie impériale à l'étranger pour qu'elle prenne en charge, fut-ce à titre provisoire, les intérêts de notre Etat.

Par la suite, ces relations ont connu des fortunes diverses, marquées par bien des vicissitudes de notre histoire récente. En 1917, le régime politique et social radicalement nouveau qui se met en place à Moscou, après la chute de l'empire, refuse d'emblée d'assumer les engagements souscrits par les gouvernements du Tsar. Après une interrup-

Le 19 avril, le programme de la visite officielle de Monsieur Ryjkov débuta par un dépôt de fleurs au Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise. Le Président du Conseil des Ministres de l'URSS a eu ensuite une entrevue avec Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés ainsi qu'avec les membres du bureau de la Chambre; suivirent une entrevue avec Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement et une réunion de travail ainsi qu'une entrevue avec Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères.

Le Président du Conseil des Ministres de l'URSS a été reçu ensuite en audience par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Palais.

Un déjeuner en l'honneur de Monsieur N.I. Ryjkov, Président du Conseil des Ministres de l'URSS et de Madame Ryjkova a été offert par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement. Au cours de ce déjeuner des discours furent prononcés par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et par Monsieur Ryjkov, Président du Conseil des Ministres de l'URSS. Ci-après le texte de ces discours.

tion qui durera plusieurs décennies, nos Gouvernements envisagent, en 1935, l'établissement de relations diplomatiques.

Devant le désastre qui se profilait dès cette époque, votre pays M. le Président, allait assumer, dans la tourmente, un rôle déterminant pour la survie du Luxembourg. Après la Russie, garante de notre indépendance en 1839, l'Union soviétique, qui lui succédait, contribuera, grâce à la résistance héroïque livrée par l'Armée rouge au prix de pertes humaines inestimables, de manière décisive à la chute des puissances de l'axe et à l'éradication du nazisme.

Comment, en tant que Luxembourgeois, ne pas exprimer mon émotion devant cette tragédie qui, par ailleurs, a vu des milliers de jeunes Luxembourgeois, enrôlés de force par l'occupant nazi, tomber sur le sol soviétique, exposés lâchement à ceux-là mêmes qui étaient leurs alliés.

En allant fleurir, ce matin, le monument de la solidarité nationale vous avez rendu un hommage solennel à notre fraternité d'armes, ainsi qu'à l'ensemble des victimes du nazisme.

Monsieur le Président et cher collègue,

Si la venue à Luxembourg d'un Président du Conseil des Ministres de l'Union soviétique constitue à elle seule un événement de premier ordre, le fait qu'il s'agit, en votre personne, d'un représentant de la nouvelle génération politique de votre pays, confère à cette visite un authentique accent d'espoir.

Le Luxembourg ne s'est jamais désintéressé du sort que l'histoire a réservé aux peuples qui ont fait la richesse de l'Europe. Cela d'autant plus que nous partageons une histoire commune avec un certain nombre d'entre eux. Cette communauté a forgé une solidarité ayant amené le Luxembourg à rester particulièrement vigilant et critique à l'égard de ceux, à l'Est comme à l'Ouest, qui ignorent les valeurs humaines que nous considérons universelles, les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Le chemin qu'à cet égard, l'œuvre de réformes, engagée par le Président Gorbatchov, a déjà parcouru depuis 1985, nous permet d'augurer aujourd'hui des relations Est-Ouest nouvelles, riches en perspectives et donc riches en promesses.

L'action rénovatrice de votre Gouvernement aura permis d'investir, en peu de temps, les citoyens soviétiques ainsi que ceux des pays qui sont vos alliés directs, d'un acquis de libertés et de droits nouveaux dont l'ampleur force notre respect. Je tiens à signaler dans cet contexte, que mon pays demeure fort préoccupé, en revanche, face à la situation déplorable qui règne actuellement en Roumanie où le Gouvernement en place continue à perpétrer les erreurs du passé.

Sur le plan international, je voudrais saluer l'influence novatrice de l'Union soviétique au sein des grandes instances multilatérales comme les Nations Unies.

Cet esprit résolument constructif a permis une excellente coopération entre nos pays, lors de la phase finale de la Conférence sur la Coopération et la Sécurité en Europe.

Le succès de cette négociation s'est matérialisé, voici quelques semaines à peine, par l'ouverture des négociations sur la réduction des forces conventionnelles en Europe. Ce processus, qui met aux prises nos deux alliances, s'attaque au problème le plus urgent pour la sécurité de l'Europe. Soucieux d'avancer dans ce domaine complexe, il appartient à présent à chacune des parties de tabler des propositions concrètes c.à.d. chiffrées, par catégories d'armes dont le nombre doit être réduit impérativement, conformément au mandat donné à nos négociateurs.

Nonobstant l'intérêt tout à fait légitime de nos opinions publiques de voir cette négociation déboucher rapidement sur des résultats concrets, il y a lieu de rappeler que tout progrès en ce domaine passe inévitablement par des sessions de négociations sérieuses, qui prennent en compte la sécurité de tous les Etats européens.

Le désarmement n'est pas une fin en soi. Il est une condition nécessaire à l'établissement d'un climat de confiance et de coopération. A lui seul il ne saurait suffire pour atteindre cet objectif. Il s'agira de développer également, dans les prochaines années, nos relations dans les domaines qui ont une influence plus directe sur la vie quotidienne de nos citoyens, qu'il s'agisse de la science, de la technique, de la médecine ou de la culture - le programme culturel

signé ce matin est significatif, à ce titre - et plus près de nous encore, la protection de notre environnement. Ce sont là autant de défis urgents que nos sociétés modernes ne pourront aborder avec succès qu'à l'intérieur d'une coopération inter-étatique.

A l'indépendance aveugle des Etats succède à présent, l'interdépendance entre toutes les Nations de la planète.

L'officialisation des relations, ici-même à Luxembourg, entre la Communauté européenne et le COMECON, la conclusion, depuis, de premiers accords avec la Hongrie et la Tchécoslovaquie, l'ouverture imminente de négociations avec votre pays, constituent les premiers pas concrets dans cette direction. L'intégration progressive de toutes les Nations européennes dans l'espace économique extraordinaire en potentialité que constitue notre continent engendrera inexorablement un monde plus sûr et plus fraternel, que tous les Luxembourgeois appellent de leurs vœux.

Le garant le plus sûr pour pérenniser cet acquis de paix et de coopération, réside, sans nul doute, dans l'instauration d'un Etat de droit dans le respect strict de l'intégrité des libertés fondamentales de la personne humaine. C'est une voie exigeante sur laquelle le Gouvernement soviétique s'est engagé, voici peu. Chaque nouvelle avancée en ce domaine rendra plus crédible encore l'immense œuvre de réforme en cours en URSS. De plus, elle nous met à l'abri de tout risque éventuel de revirement qui anéantirait pour longtemps les progrès réalisés jusque-là.

Monsieur le Président et cher collègue,

Je partage tout à fait la théorie de Hegel, selon laquelle, l'évolution de l'histoire obéit à une logique dialectique. L'analyse du présent nous permettra de dire de quoi demain sera fait. Cependant, et Hegel ne me contredirait certainement pas, il faut laisser à l'histoire le temps.

Après plus de quarante années de relations tendues entre l'Est et l'Ouest, il est difficile de se défaire, en un jour, des préjugés. Cela est vrai, d'ailleurs pour les deux camps. Le Luxembourg, avec ses partenaires de la Communauté et ses alliés de l'OTAN, a résolument opté pour une politique de rapprochement avec l'ensemble des pays d'Europe Centrale et de l'Est. Si notre démarche est caractérisée par une prudence toute naturelle, notre appui pour la perestroïka reste entier et authentique. Nous espérons qu'elle réussisse et qu'elle puisse se répandre dans tous les pays alliés de l'Union Soviétique. Pour cela elle doit nécessairement bénéficier d'un large consensus populaire.

Nos espoirs reposent donc en quelque sorte sur vous et bien sûr, sur l'ensemble des réformateurs soviétiques.

Permettez-moi, M. le Président, Mme Ryjkova, de lever mon verre au succès de la perestroïka à ce que les relations entre l'Est et l'Ouest continuent à s'améliorer et surtout, à l'amitié entre nos deux peuples.

Discours de Monsieur N.I. Ryjkov, Président du Conseil des Ministres de l'URSS

Monsieur le Président du Gouvernement et
Madame Jacques SANTER,
Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit permis de remercier sincèrement le Gouvernement du Luxembourg pour l'occasion qui m'est ainsi offerte de visiter votre magnifique pays, surtout en ces journées solennelles et pleines de signification pour le Grand-Duché où il fête avec éclat les 150 ans de son indépendance.

Le Luxembourg est un membre respecté et égal en droits faisant partie de la famille des nations européennes, pays dont l'histoire s'est harmonieusement inscrite dans celle de l'Europe.

C'est là, précisément, que réside le point de départ permettant de comprendre les liens traditionnels d'amitié qui se sont tissés tout au long de ce siècle et demi entre nos deux pays. En fondant dans les marécages septentrionaux la capitale de son Etat, Pierre le Grand, cet éminent réformateur à qui l'on doit la transformation de la Russie, "ouvrit une fenêtre sur l'Europe". Et l'histoire de nos deux pays constitue une partie intégrante de l'évolution tant politique que culturelle des nations d'Europe.

La coopération entre les peuples européens - qu'ils soient grands où, comme on dit, "petits", - se présente comme une réalité objective du monde contemporain. Et de telles réalités, nous pouvons mesurer l'ampleur et la nature fondamentale en fêtant des anniversaires comme celui des 150 ans du Luxembourg.

Le Luxembourg est effectivement un petit pays. Cependant en prononçant cet adjectif, on a instinctivement tendance à le mettre entre guillemets. Car l'exemple du Luxembourg fait apparaître avec une vive clarté que la vraie grandeur d'un pays passe par la fermeté d'esprit de son peuple, son attachement au travail et sa vitalité aussi bien que par son inébranlable volonté de préserver l'originalité de sa culture tout en développant par ailleurs un dialogue actif et des liens étroits avec d'autres peuples et Etats.

Nous sommes conscients du fait que les gens ne pourraient être sûrs de l'avenir que si le passé est pris en considération et apprécié d'une manière honnête et objective, que les buts fixés ne soient atteints qu'en observant rigoureusement les principes d'équité et de respect entre tous les peuples, et que le développement se fasse en large interaction avec les voisins proches et éloignés - notre siècle ayant écourté les distances et rapproché nous tous les uns des autres au sein d'une même communauté dont le nom est l'humanité.

Ceci est notamment mis en lumière par le fait que les chefs de gouvernement de quelques Etats européens dont certains ont, pour ainsi dire, tenu la souveraineté de ce pays sur les fonts baptismaux, aient pris part aux festivités commémoratives. Les rencontres avec eux ont fourni un excellent cadre pour nous interroger sur le sujet suivant: comment nous autres, c'est-à-dire, tous les Euro-

péens, souhaiterions - nous voir notre continent demain, à l'aube du XXI^e siècle?

Nous plaçons au premier rang, au sein du système de vues et de valeurs formant le concept de la nouvelle pensée politique né de la pérestroïka (restructuration), les valeurs communes à l'humanité toute entière et la liberté de choix, - qui sont autant de règles et principes sans le respect desquels on ne saurait plus imaginer le progrès de la société moderne.

La nouvelle pensée politique constitue la projection de la politique de pérestroïka sur le domaine des relations internationales, de même que le reflet d'une approche nouvelle vis-à-vis de nos propres problèmes et objectifs. Nous savons que chez les Luxembourgeois, la pérestroïka, la démocratisation et la glasnost (transparence) sont accueillis avec soutien et sympathie, et nous apprécions cette attitude bienveillante et sans idées préconçues.

La mentalité politique nouvelle est conditionnée par les réalités du monde actuel: changement radical du rôle joué par le facteur militaire, interdépendance croissante entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest, menace écologique, prise de conscience toujours plus profonde de la signification qu'ont les valeurs culturelles de toute l'humanité. Si bien que cette mentalité apparaît comme un impératif d'une époque.

Aussi ce dernier est-il perçu d'une façon particulièrement clair par les peuples d'Europe car la contribution qu'ils ont apportée aux trésors de la civilisation mondiale est aussi énorme que le sont les sacrifices et les épreuves qu'ils ont eu à subir cherchant à défendre et à sauvegarder leur acquis. Aucune nation - qu'elle soit grande ou petite - ne veut plus que l'on compare l'Europe à un "baril de poudre". Qu'une autre métaphore - maison européenne commune - se substitue à la précédente.

Sans être fin connaisseur de la poésie du Luxembourg je suis néanmoins en mesure de vous citer un mot d'Henriette THEISEN repris dans une anthologie de la poésie luxembourgeoise éditée il n'y a pas si longtemps en traduction en Union Soviétique. D'après la poétesse, nous autres, les Européens, n'aurions qu'une solution - faire en sorte "que l'Europe, ma maison paternelle, oublie pour toujours ce que sont les tranchées"^{X/}. Voilà une devise digne de ce nom et que les hommes d'Etat et personnalités politiques seraient bien inspirés à prononcer en se réunissant pour des conférences internationales.

L'heure est donc venue de combler, de part et d'autre, la fissure qui a séparé l'Europe et, d'ailleurs, toute notre planète. A la logique d'isolation et de confrontation, les Européens se doivent de substituer celle de coopération et d'une évolution en commun. Aujourd'hui, il existe pour cela sur notre continent aussi bien les conditions objectives nécessaires que la volonté politique de peuples.

C'est de cette prise de conscience qu'est née l'idée d'une maison européenne commune. Sur le fond, elle consiste à

X/ Retraduction du russe N.d.T.

reconnaître une communauté historique et culturelle existant entre les pays d'Europe, indépendamment des voies de développement qu'ils se sont choisies, de même que le rôle particulier que l'Europe a à jouer dans l'avènement d'un monde plus raisonnable et plus sûr. C'est avec satisfaction que nous avons appris, Monsieur Jacques SANTER, votre déclaration disant que le Luxembourg partageait la conception de maison européenne commune.

Le succès de la réunion de Vienne donne, à notre avis, tout lieu de penser qu'actuellement l'instrument nécessaire à la réalisation de ces objectifs est mis au point dans le cadre du processus Helsinki, et qu'à travers des efforts conjoints, on saurait le mettre à profit avec efficacité.

Le premier tour de la négociation sur les armes conventionnelles en Europe vient de s'achever à Vienne. Tout compte fait, l'amorce des entretiens a été plutôt bonne. Nous accordons une grande importance à ce que la progression de la négociation dégage des résultats concrets. Et ce ne sont pas là des paroles vides de sens. L'Union Soviétique s'est engagée dans ces entretiens après avoir décidé une réduction unilatérale de ses forces armées. Nous réduisons de même notre budget militaire et la production d'armements. Avant la fin de l'année suivante, les effectifs de l'Armée soviétique se seront réduits d'un demi-million d'hommes. Nous retirons de l'Europe centrale une partie de nos divisions blindées et d'autres formations avec les armes nucléaires tactiques.

L'Union Soviétique se prête à une telle démarche car elle croit à la force de l'exemple.

Nous envisageons avec optimisme les perspectives de la coopération avec les Communautés européennes, dont Luxembourg est considéré comme l'une des capitales. Nous considérons l'établissement des relations officielles entre le Conseil d'assistance économique mutuelle (le CAEM) et la CEE, entre l'Union Soviétique et les Communautés comme un des plus importants événements politiques de l'année dernière. La portée de celui-ci est non négligeable pour l'assainissement du climat sur le conti-

nent européen, mais aussi de la situation internationale en général.

Nous savons gré à nos hôtes hospitaliers des marques d'attention cordiale qui nous ont été si largement témoignées au Luxembourg. Les entretiens détaillés et approfondis que nous avons pu avoir avec S.A.R. le Grand-Duc JEAN ainsi qu'avec le Président du Gouvernement Monsieur Jacques SANTER, le Vice-Président du Gouvernement Monsieur Jacques POOS, le Président de la Chambre des Députés Monsieur Léon BOLLENDORF nous donnent la certitude qu'aujourd'hui nous nous comprenons mieux qu'hier.

Nos rencontres auront confirmé le caractère traditionnellement amical des relations soviéto-luxembourgeoises. Le dialogue politique entre nos deux pays se poursuit dans un climat constructif de respect mutuel, et nous avons toutes les raisons d'estimer que le mécanisme de la coopération commerciale, économique, scientifique, technique humanitaire redoublera de dynamisme. Cet enjeu, nous entendons le poursuivre avec fermeté en menant notre politique pratique tout en cherchant à approfondir les rapports soviéto-luxembourgeois dans tous les domaines.

Je tiens, à cette occasion, de vous proposer de porter un toast à la santé de Son Altesse Royale le Grand-Duc JEAN, à celle de Monsieur le Président du Gouvernement luxembourgeois et Madame Jacques SANTER, des personnalités d'Etat et des hommes politiques luxembourgeois ici présents.

Je forme les vœux de paix et de prospérité à votre pays, à toutes les Luxembourgeoises et à tous les Luxembourgeois.

Ech wëll iech wënschen, dat dir blaift wei dir sit.

Que s'affermissent l'amitié et la compréhension mutuelle entre les peuples de l'Union Soviétique et du Luxembourg!

Dans l'après-midi du 19 avril, le Président du Conseil des Ministres de l'URSS a visité les installations de l'Agrocenter à Mersch, avant de repartir pour Moscou.

La visite officielle à Luxembourg de Monsieur Perez de Cuellar, Secrétaire général des Nations Unies

Répondant à l'invitation du Gouvernement luxembourgeois, Monsieur Javier Perez de Cuellar, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, s'est rendu en visite officielle à Luxembourg, du 17 au 19 avril 1989.

Au cours de son séjour à Luxembourg, Monsieur de Cuellar a participé aux manifestations organisées dans le cadre de la commémoration du 150^e anniversaire de l'indépendance du Grand-Duché.

Dans la soirée du 17 avril, Monsieur Perez de Cuellar a été accueilli à son arrivée à l'aéroport du Findel par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères.

Dans la soirée, un dîner en l'honneur du Secrétaire général de l'ONU fut offert par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, qui a prononcé à cette occasion le discours suivant :

Discours de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai ce soir le rare privilège de vous souhaiter, à vous personnellement, Monsieur le Secrétaire général et Madame Perez de Cuellar, ainsi qu'à tous les membres de votre délégation, une cordiale bienvenue au Luxembourg.

Je tiens à souligner combien votre présence honore mon pays et je voudrais vous exprimer toute sa gratitude.

Vous effectuez votre première visite officielle au Grand-Duché en tant que Secrétaire général des Nations Unies et, au cours de celle-ci, vous participerez également à la commémoration du 150^e anniversaire de l'indépendance du Luxembourg.

Votre présence parmi nous n'en est que plus importante.

Demain, vous pourrez vous rendre compte de ce que notre indépendance nationale et son maintien à travers 150 années parfois agitées doit au droit et aux organisations internationales. Le respect du droit de ce dernier a été pour notre pays d'une importance vitale et demeure l'un des principes fondateurs de notre politique étrangère.

Le rôle des Nations Unies, dont le Luxembourg est un des Etats fondateurs, est d'une importance capitale dans ce contexte et nous ne pouvons que nous réjouir des propositions tendant à réserver à l'avenir un rôle accru à la Cour internationale de Justice dans le contrôle du respect par les Etats du droit des gens.

Monsieur le Secrétaire général,

Votre visite coïncide avec une situation internationale qui a connu récemment et qui continue de connaître, des changements importants et positifs qui suscitent de nouveaux espoirs.

Ces changements, les Luxembourgeois les constatent d'abord ici en Europe. La Communauté Européenne avance d'un pas décidé vers une plus grande intégration dont la manifestation la plus visible, mais non la seule, sera la réalisation du Marché Unique.

En Europe de l'Est, des pas importants en direction d'une plus grande démocratisation ont été accomplis par certains pays, même si le chemin à parcourir est encore long.

Les pays du continent européen sont engagés dans un processus visant à surmonter les divisions héritées de la deuxième guerre mondiale. Ainsi, à Vienne, les négociations sur les armes conventionnelles ont récemment été relancées sous des prémisses encourageantes.

Au niveau mondial également, nous observons des évolutions de portée historique. Certes, elles ont été largement favorisées, elles-aussi, par l'attitude de certains Etats, je pense notamment à la nouvelle approche soviétique des relations internationales, et par le rapprochement entre l'URSS et les Etats-Unis.

Mais qui pourrait nier que les immenses progrès, réalisés en particulier ces dernières années, dans la solution des conflits régionaux n'ont vu le jour que grâce à l'intervention de votre Organisation et, je tiens à le souligner, à votre action personnelle infatigable.

Ce sont les Nations Unies qui, par votre médiation, ont finalement fait taire les armes dans la guerre entre l'Iran et l'Irak et qui ont rendu possible la conclusion des Accords de Genève et le retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan.

Ce sont elles qui préparent aujourd'hui, dans un climat, certes tendu, l'avènement de l'indépendance et de la paix en Namibie au moyen d'une opération de maintien de la paix d'une ampleur sans précédent.

Plus que jamais, c'est vers vous et votre organisation que se tournent les regards des dirigeants du monde entier lorsqu'il s'agit de trouver des règlements pacifiques aux conflits.

Les remarquables succès de votre Organisation, qui sont ceux de tous les Etats et de tous les peuples, justifient les espoirs et la confiance placée dans votre compétence, votre talent diplomatique, votre sens achevé du réalisme et de la conciliation.

Permettez-moi, Monsieur le Secrétaire général, de vous exprimer la reconnaissance et la gratitude de mon Gouvernement et de tous les Luxembourgeois pour les efforts de paix que vous ne cessez de mener dans l'intérêt de l'humanité toute entière. Que nos félicitations pour les résultats extraordinaires obtenus soient également un encouragement pour votre action future.

Pour que l'action des Nations Unies puisse se déployer dans une perspective large, il convient que votre organisation soit dotée des moyens financiers pour ce faire.

Des tâches ardues restent devant nous. Il est inacceptable que tant de graves violations des droits de l'homme soient toujours perpétrées partout dans le monde.

Plusieurs des conflits régionaux attendent encore une solution définitive. Les développements favorables en cours pour certains conflits comme ceux de l'Amérique Centrale, du Sahara Occidental, du Cambodge et de Chypre restent à concrétiser. Certaines questions importantes enfin, appellent toujours un début de règlement et je me réfère, en particulier, à la crise du Moyen-Orient et au problème de l'Apartheid.

D'autres problèmes d'une autre nature, mais non pas moins menaçants pour le bien-être de l'humanité, s'imposent à notre conscience et demandent une action urgente.

L'environnement est de ceux-là. Les atteintes à l'écologie et aux équilibres vitaux de la nature mettent en péril la survie de l'humanité. Les problèmes des pays en développement - où la faim tue chaque année 15 millions d'enfants - n'ont rien perdu de leur gravité, bien au contraire.

L'ordre du monde apparaît dans une fragilité qui inquiète. Toutes nos énergies et toute notre imagination sont nécessaires pour assurer l'avènement d'un monde plus humain, plus juste et plus tolérant, pour réaliser un développement, tant au Nord qu'au Sud, plus équitable et plus compatible avec les lois de la nature.

Je conclus en vous assurant, Monsieur le Secrétaire général, que dans vos efforts, vous pourrez continuer à compter sur la coopération, certes modeste, mais toujours déterminée et infaillible du Luxembourg.

Puis-je vous inviter à lever vos verres à la santé et aux succès futurs du Secrétaire général et de notre Organisation des Nations Unies et à la Paix.

Dans la matinée du 18 avril, Monsieur Perez de Cuellar a eu une entrevue avec Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, ainsi qu'avec Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères.

Après une conférence de presse, le Secrétaire général de l'ONU a été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc, au Palais grand-ducal.

Dans l'après-midi du 18 avril, le Secrétaire général de l'ONU a pris part aux cérémonies officielles de la commémoration du 150^e anniversaire de l'indépendance du Grand-Duché de Luxembourg.

Le 19 avril, le programme de la visite officielle fut clôturé par une entrevue avec Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés et une entrevue avec les membres du Bureau de la Chambre ainsi qu'avec les présidents des groupes parlementaires.

SOMMAIRE

La célébration de la Fête nationale luxembourgeoise	1
Le Prix Joseph Beck 1993	3
La 14 ^e Fête internationale de Luxembourg	6
Le 23 ^e anniversaire du Théâtre Municipal de Luxembourg	11
Réunion de la Conférence sur le Climat de l'Organisation des Nations Unies (CNUCL) à Paris	12
Les célébrations du Marché aux fleurs 1993	14